

Paris, le 7 juillet 2020
Communiqué de presse

Madame la ministre, il y a urgence !

Les producteurs d'animation, de documentaire, de fiction et de spectacle vivant, rassemblés au sein d'AnimFrance et de l'USPA félicitent Roselyne Bachelot pour sa nomination à la tête du ministère de la Culture et lui souhaitent de pleinement réussir dans cette nouvelle mission.

L'expérience de Roselyne Bachelot et sa détermination seront particulièrement précieuses alors que l'ensemble du secteur culturel traverse une crise sanitaire, désormais doublée d'une crise économique, sans précédent.

Si les tournages de fiction reprennent progressivement sur le territoire français, marqués par des surcoûts importants pour faire face aux mesures sanitaires, le documentaire reste particulièrement frappé par la fermeture de nombre de nos frontières avec d'autres pays, tandis que la captation de spectacle vivant est encore pour l'essentiel quasiment à l'arrêt pour une durée indéterminée. L'année 2021 s'annonce encore pire avec la baisse attendue des investissements des diffuseurs français et la raréfaction des financements internationaux qui touchera tous les genres de programmes, et plus particulièrement l'animation française, qui dépend pour près de la moitié de son financement des marchés internationaux.

Dans ce contexte, il y a urgence à agir. Tout d'abord, il convient de veiller à poursuivre la transposition de la directive SMA. Son inscription dans le projet de loi DDADUE, afin de permettre de la transposer par voie d'ordonnance, doit être confirmée. Les plateformes américaines ont profité du confinement pour accroître fortement leur nombre d'abonnés. Leur intégration dans le dispositif des obligations de production doit permettre de compenser la baisse attendue des acteurs nationaux, impactés par la baisse de leurs recettes publicitaires. La révision du décret SMAD qui en découlera sera l'occasion de réaffirmer les objectifs de contribution à la création européenne et française tels qu'affichés par Franck Riester en janvier dernier, tout en veillant à la protection des actifs constitués par les entreprises françaises afin de défendre notre souveraineté économique et culturelle.

La revalorisation des crédits d'impôts audiovisuels et cinéma constitue la seconde urgence. Un certain nombre d'amendements seront discutés dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2020 actuellement examiné par l'Assemblée nationale. Les producteurs de l'USPA et d'AnimFrance espèrent que la nouvelle ministre de la Culture pourra obtenir un arbitrage favorable sur ces mesures qui permettront de faire face aux surcoûts liés à la crise sanitaire, de soutenir l'activité et la prise de risques des producteurs et favoriser ainsi le maintien de l'emploi sur le territoire national à l'heure où nombre de pays européens sont en passe de revaloriser leurs outils fiscaux. A ce jour, la production audiovisuelle a pu bénéficier d'un certain nombre de mesures transversales mais attend encore la mesure dédiée pour soutenir la reprise du secteur, au-delà du fonds d'indemnisation des tournages géré par le CNC qui aura, nous l'espérons, vocation à ne pas être mobilisé.

Enfin, les producteurs d'AnimFrance et de l'USPA espèrent que le changement de gouvernement sera l'occasion de sortir au plus vite de l'incertitude qui entoure le devenir de France 4 depuis maintenant plus de deux ans. La période de confinement a permis de mettre en lumière les fractures numériques qui parcourent le territoire national et la population française. Au-delà de sa mission originale de divertissement, la chaîne a su développer une mission d'éducation qui plaide pour le maintien de la seule chaîne jeunesse de service public, gratuite et sans publicité, dans le périmètre du groupe France Télévisions. La loi de finances pour 2021 devra être également l'occasion de revoir la trajectoire financière de France Télévisions afin de favoriser l'investissement dans la production et de sécuriser le financement de l'audiovisuel public.

L'USPA et AnimFrance remercient Franck Riester pour son action à la tête du ministère de la Culture et son ambition affichée pour l'intégration des plateformes dans notre cadre réglementaire et lui souhaitent un vif succès dans ses nouvelles fonctions de ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'attractivité dans lequel les industries culturelles occupent une place de tout premier plan.

Contact presse AnimFrance et USPA :

Stéphane Le Bars Délégué Général + 33 6 60 23 53 96 • s.lebars@uspa.fr • s.lebars@spfa-france.fr